

## Règles de fonctionnement et contrat - passation des examens aux Services adaptés

### Délai et modification d'une demande d'examen

- La demande d'examen doit être remplie sur Omnivox un minimum **7 jours (5 jours ouvrables)** avant la date de l'examen.
- Si vous devez **annuler ou modifier votre demande**, vous devez aviser la personne responsable des examens par **MIO ou à son bureau, dans un délai minimal de 24 h avant la tenue de l'examen.**
- Voir la procédure en cas de retard lors d'une demande d'examen au verso.

### Matériel interdit dans le local d'examen

- En tout temps, il est interdit d'avoir en sa possession dans la salle d'examens: tout **appareil électronique** (cellulaire, montre intelligente, etc.), **sac à dos, étuis, manteau**, clé USB, portemonnaie.
- Tout matériel admis dans la salle d'examen sera **vérifié**.
- Le port d'un chapeau, d'une casquette ou d'une tuque est toléré (après avoir été vérifié). Toutefois, si le **couvre-chef nuit à surveillance de l'examen, il devra être retiré.**
- Vous devez **arriver prête ou prêt** au local des examens. Vous devez laisser vos choses dans votre **casier personnel**.

### Retard

- En cas de retard, il est probable que vous devrez aller voir votre **enseignante ou votre enseignant afin que celui-ci signe une autorisation à faire votre examen.** L'autorisation sera placée à votre dossier et un suivi sera fait.
- **Le temps de retard ne pourra pas être repris.**

### Précisions au sujet des évaluations

- **Évaluation échelonnée sur plusieurs périodes:** Si vous décidez de partir avant la fin de la période prévue, vous ne pourrez pas revenir à la prochaine. Vous quittez lorsque vous avez terminé. Dans cette situation, une évaluation échelonnée sur plusieurs périodes est définie comme étant une évaluation ayant seulement une partie (ex. : dissertation de littérature ou de philosophie).
- **Temps supplémentaire inclusif:** Si l'enseignante ou l'enseignant met en place le temps supplémentaire inclusif, il n'est pas possible d'avoir plus de temps que celui prévu en classe.
- **Questions en examen:** Il est important de s'assurer de poser toutes les questions à l'enseignante ou l'enseignant durant le moment de la passation en classe. Il peut arriver qu'il ne soit pas possible de la ou le joindre en dehors de cette période, soit durant le temps supplémentaire.
- **Temps supplémentaire lors d'un conflit d'horaire:** Il est fréquent qu'un conflit d'horaire survienne lorsque vous avez un cours immédiatement après une évaluation pour laquelle vous avez accès à du temps supplémentaire. Dans ce cas, des options vous sont proposées (ex. : commencer l'évaluation plus tôt). Il est fortement déconseillé de s'absenter du cours qui suit pour faire usage de votre temps supplémentaire. De plus, **les Services adaptés ne justifieront pas l'absence à un cours.**

### Nourriture et toilettes

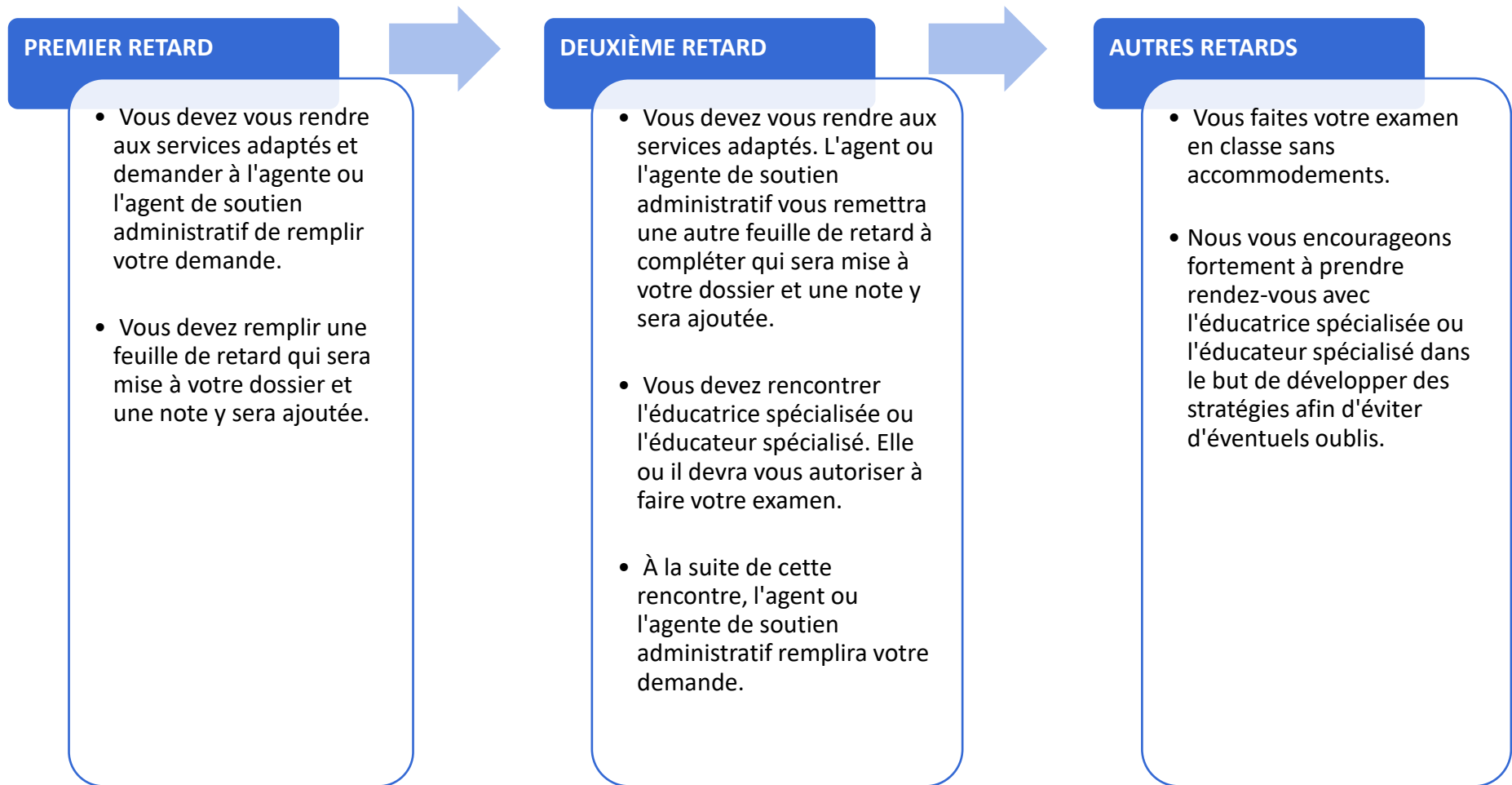
- Tout breuvage ou nourriture **devra être approuvé** par la surveillante ou le surveillant d'examen.
- Veuillez prévoir d'aller aux toilettes avant le début de l'examen. En cas d'urgence, avec l'accord de la surveillante ou du surveillant, vous pourrez sortir. Le temps utilisé sera inclus dans le temps prévu pour l'examen.

### Plagiat et fraude

- Toute forme de plagiat, de fraude, de participation à un plagiat ou de participation à une fraude entraîne **le retrait de l'examen.**
- Votre enseignante ou votre enseignant sera contacté et elle ou il prendra en charge la suite des choses.

J'ai lu et compris ce contrat et je m'engage à le respecter. Le contrat est valide pour l'année scolaire en cours.

## Procédure lors de retards\* dans les demandes d'examens aux services adaptés



\*Les retards sont comptabilisés sur la durée du contrat, soit jusqu'au 15 aout de chaque année scolaire.

Pour une demande d'examen qui n'est pas faite dans les délais prévus par les Services adaptés, il n'est pas possible de garantir que l'accommodement sera offert au moment demandé.